

Contrat de services Scalapay

Dernière mise à jour: 04/08/2023

1. Attendus

1.1. Les Conditions générales suivantes régissent le « Contrat de paiement différé » (ci-après le « **Contrat** ») conclu par le Client afin d'utiliser le Service offert par Scalapay en matière de paiement différé accordé par le Vendeur.

2. Définitions

2.1. Dans le Contrat, les termes suivants, qu'ils soient exprimés au singulier ou au pluriel, auront les significations énoncées ci-dessous :

- (a) **Achat différé**: l'achat d'un Produit du Vendeur effectué par le Client par l'intermédiaire du Service;
- (b) **Calendrier de paiement** : le calendrier des paiements à Incremento SPV préparé par Scalapay suite à la Confirmation de l'approbation de la Demande du Client, incluant le ou les montants et la ou les échéances des versements individuels ou des versements de montants égaux ou différents en fonction de la disponibilité du Service, qui peuvent être consultés par le Client en accédant à son Compte Scalapay;**Client**: toute personne physique qui achète les Produits du Vendeur par l'intermédiaire du Service;
- (c) **Compte Scalapay** : le compte personnel du Client créé via l'Inscription sur la Plateforme Scalapay en accédant au Site Web de Scalapay, nécessaire pour utiliser le Service et consulter sa situation comptable et administrative en lien avec le statut de ses paiements et son Calendrier de paiement;
- (d) **Confirmation**: la communication envoyée via la plateforme Scalapay au Client contenant l'approbation de la Demande par les Vendeurs concernés ainsi que le Calendrier de paiement;
- (e) **Conditions générales** : les présentes conditions générales ;
- (f) **Coût total du Produit** : le montant total à payer par le Client pour l'Achat différé individuel après la conclusion du Contrat, y compris le prix de vente et les frais d'expédition ;
- (g) **Date limite de retour** : le 90e (quatre-vingt-dix-neuvième) jour après le jour où Scalapay envoie la Confirmation relative à l'achat d'un Produit;
- (h) **Demande** : la demande que le Client envoie à Scalapay afin d'utiliser le Service pour l'achat d'un ou de plusieurs Produits du Vendeur sur le Point de vente ;
- (i) **Incremento SPV** : Incremento SPV S.r.l., une société de véhicules italienne pour la titrisation de créances constituée conformément à la loi du 30 avril 1999 n° 130 (« Loi italienne sur la titrisation ») qui, en sa qualité de cessionnaire des créances réclamées par les Vendeurs à l'encontre des Clients, est le destinataire exclusif des paiements et montants dus par les Clients;
- (j) **Inscription** : l'inscription du client sur la plateforme Scalapay requise pour utiliser le Service;
- (k) **Mode de paiement** : toute méthode de paiement acceptée par Scalapay si elle est disponible

(par exemple, carte de crédit, carte de débit, carte prépayée ou compte bancaire), dont les détails sont fournis par le Client au moment de l'Inscription ou au moment du premier Achat différé, à utiliser pour le règlement des paiements dus en vertu du présent Contrat, ainsi que pour créditer tout Remboursement, ou toute autre carte utilisée à la place de celle initialement indiquée au cours de la relation contractuelle;

- (l) **Parties** : le Client et Scalapay;
- (m) **Point de vente**: tout site, magasin physique, site Web, page Web ou plateforme numérique, sur ou dans lequel les Produits du Vendeur peuvent être achetés par le biais du Service et de la conclusion du Contrat;
- (n) **Produit** : tout bien ou service qui peut être acheté par le Client aux Points de vente du Vendeur par l'intermédiaire du Service;
- (o) **Produits interdits** : tous les biens ou services qui ne peuvent pas être achetés via Scalapay, car soumis à des restrictions et, en particulier:
 - a) les produits et/ou services dont la vente est interdite dans l'Union européenne ;
 - b) les produits et/ou services qui violent la propriété intellectuelle, notamment les biens contrefaits et les logiciels copiés illégalement ;
 - c) les produits dangereux, susceptibles de causer des dommages corporels ou mentaux, y compris des armes, munitions, matières explosives, feux d'artifice, instructions pour la fabrication d'explosifs ou d'autres produits nocifs, des substances narcotiques ou psychotropes, y compris tout matériel ou équipement destiné à la production, à la commercialisation et/ou à la consommation de substances narcotiques (même si la vente est autorisée en vertu de la législation en vigueur), les produits du tabac ;
 - d) le matériel pornographique ;
 - e) les produits et/ou services liés aux jeux d'argent ;
 - f) les produits et/ou services incitant à la commission de crimes ou à une conduite illégale, de quelque nature que ce soit ;
 - g) les produits et/ou services interdits aux mineurs ;
 - h) tout autre produit ou service que Scalapay considère, à sa seule discrétion, dangereux, inapproprié ou à haut risque.
- (p) **Remboursement** : le remboursement partiel ou total au Client du Coût total du Produit ;
- (q) **Retour** : le retour du Produit acheté par l'intermédiaire du Service, envoyé par le Client au Vendeur, conformément à la loi ou à l'accord de vente ou d'approvisionnement conclu entre le Vendeur et le Client;
- (r) **Retrait** : le droit de retrait en lien avec l'achat d'un Produit qui peut être exercé par le Client conformément aux conditions et à la législation en vigueur ou au contrat de vente conclu avec le Vendeur.
- (s) **Scalapay** : Scalapay S.r.l., une société constituée et existant en vertu des lois d'Italie et dont le
- (t) siège social est situé à 20123 Milan (MI), Via Meravigli 2, avec un capital social de €1.000.000,00, immatriculée sous le n° Rea MI-2606390, c.-à-d. l'entité qui fournit le Service au Client en vertu

du Contrat

- (u) **Service** : le service offert par Scalapay au Client, qui permet au Client d'acheter les Produits du Vendeur en les réglant, en fonction de la disponibilité du service et conformément aux conditions du Calendrier de paiement en (i) un seul paiement sans intérêt après 14 jours à compter de la date de l'Achat différé (ou, selon le cas, à compter de la date d'expédition) (**Pay Later**) ou un seul paiement sans intérêt au moment de l'Achat Différé (**Pay Now**) (ii) trois versements mensuels consécutifs sans intérêt (**Pay in 3**) ou (iii) quatre versements mensuels consécutifs sans intérêt (**Pay in 4**), sous réserve de l'Inscription et de l'approbation de la Demande par Scalapay;
- (v) **Site Web de Scalapay** : le site Web appartenant à Scalapay, www.scalapay.com, www.portal.scalapay.com, et tout autre site Web, plateforme numérique ou application gérés par Scalapay;
- (w) **Vendeur** : toute société ou entreprise qui offre aux Clients la possibilité d'acheter ses Produits et accorde un paiement différé par le biais du Service ;

3. **Objet du Contrat**

3.1. Le présent Contrat régit le Service, lequel consiste pour les Vendeurs à accorder au Client, via la plateforme Scalapay et sur Inscription, la possibilité d'acheter les Produits des Vendeurs sur les Points de vente en ayant recours à un paiement aux échéances énoncées dans le Calendrier de paiement. Le prélèvement s'effectue grâce à une plateforme de traitement des paiements, sur le Mode de paiement du Client, via la plateforme Scalapay et sur approbation spécifique. Le destinataire des paiements du Client est Incremento SPV. Le Client peut utiliser le Service en sélectionnant la méthode de paiement Scalapay appropriée affichée dans le Point de vente. Le Client sera ensuite redirigé vers le Site Web de Scalapay afin de compléter la Demande, après l'Inscription ou la connexion (dans le cas d'un utilisateur déjà inscrit). Si la Demande est approuvée, Scalapay enverra au Client la Confirmation contenant le Calendrier de paiement.

4. **Obligations de Scalapay**

- 4.1. Une fois l'Achat différé complété, Scalapay, en sa qualité de gestionnaire d'actifs de Incremento SPV, procédera au prélèvement du ou des versements échelonnés conformément aux méthodes et aux échéances énoncées dans le Calendrier de paiement.
- 4.2. Chaque achat effectué par le Client est soumis à l'approbation spécifique de Scalapay, qui est toujours libre de rejeter la Demande, à sa seule discrétion. À titre d'exemple, Scalapay peut ne pas approuver la Demande en cas d'évaluation négative, basée sur des critères discrétionnaires et incontestables, de la capacité du Client à remplir correctement ses obligations de paiement énoncées dans le Calendrier de paiement. Scalapay peut également refuser d'approuver la Demande ou, dans le cas où la Confirmation a déjà été envoyée, révoquer ou suspendre l'Achat différé à tout moment et avec effet immédiat s'il existe une raison valable pour cela. À titre purement illustratif, il existe une raison valable dans les cas suivants :
 - (a) la communication de données incorrectes ou fausses pendant l'Inscription ;
 - (b) la non-communication du changement des données fournies au moment de l'Inscription ;

- (c) le défaut de paiement ou le paiement incomplet d'achats précédents, y compris l'impossibilité de débiter le Mode de paiement conformément au Calendrier de paiement, quelle qu'en soit la raison ;
 - (d) le risque de fraude perçu par Scalapay et/ou la nécessité de se conformer aux dispositions de lutte contre le blanchiment d'argent, à toute autre obligation légale ou réglementaire ou toute ordonnance des autorités compétentes ;
 - (e) toute utilisation du Service par le Client d'une manière qui n'est pas conforme à la loi, au Contrat et/ou qui n'est pas de bonne foi.
- 4.3. En cas de non-approbation de la Demande, Scalapay informera le Client par écrit de l'impossibilité de réaliser l'Achat différé. Il est entendu que le Client peut toujours procéder à l'achat du Produit directement auprès du Vendeur sans utiliser le Service.
- 4.4. En cas d'approbation de la Demande, Scalapay communiquera immédiatement la Confirmation au Client et au Vendeur en procédant au prélèvement, tel que cela est prévu dans le Calendrier de paiement, du premier versement énoncé dans le Calendrier de paiement par le biais d'une plateforme de traitement des paiements sur le Mode de paiement du Client. Si plus d'un versement est prévu, par la suite, le Mode de paiement du Client sera débité par le biais d'une plateforme de traitement des paiements les montants énoncés dans le Calendrier de paiement aux échéances respectives.
- 4.5. Si l'Achat différé est annulé et/ou si le Contrat est résilié, pour des raisons non imputables au Client, Scalapay remboursera au Client les paiements déjà effectués conformément au Calendrier de paiement en créditant le Mode de paiement.
- 4.6. Le Client reconnaît que Scalapay et Incremento SPV, en tant que simples cessionnaires du crédit du Vendeur, sont toutes les deux étrangères au contrat de vente du Produit conclu entre le Client et le Vendeur. Le Client accepte d'engager toute procédure, réclamation ou litige relatif au contrat de vente ou d'approvisionnement exclusivement contre le Vendeur, et d'exonérer Scalapay et Incremento SPV de toute responsabilité en lien avec ledit contrat, les Produits et leur livraison.
- 4.7. Le Client reconnaît que Scalapay n'est jamais responsable :
- (a) si le Vendeur n'autorise pas le Client à acheter ses Produits par l'intermédiaire du Service ;
 - (b) si l'accès au Site Web de Scalapay ou au Compte Scalapay n'est pas disponible ou est limité en raison d'une défaillance ou d'un dysfonctionnement des systèmes informatiques du Vendeur ou du Client ;
 - (c) pour tout défaut du Produit, ainsi qu'en cas de non-livraison ou de retard de livraison du Produit ou pour l'exécution de toute obligation du Vendeur.
- 4.8. En cas de plaintes, de réclamations ou de tout type de litige entre le Client et le Vendeur, Scalapay s'engage, à la demande expresse du Client ou du Vendeur, à faire tous les efforts raisonnables pour faciliter un règlement à l'amiable du litige, sans toutefois assumer aucune obligation ni responsabilité à cet égard.

5. Obligations du Client

- 5.1. La Demande du Client est irrévocable. En envoyant la Demande, le Client confirme qu'il souhaite utiliser le Service et reconnaît que le Contrat est conclu à la réception de la Confirmation de Scalapay.
- 5.2. Le Client s'engage à effectuer les paiements échelonnés dans le cadre du Calendrier de paiement en faveur de Incremento SPV aux échéances indiquées dans ledit Calendrier, et à s'assurer que, dans tous les cas, son Mode de paiement dispose de fonds suffisants pour permettre les débits dans le cadre du Calendrier de paiement jusqu'à son terme.
- 5.3. Sauf accord écrit contraire, Scalapay, au nom d'Incremento SPV, facturera le ou les versements énoncés dans le Calendrier de paiement, sur le Mode de paiement du Client par le biais d'une plateforme de traitement des paiements :
- 5.4. Le montant exact de chaque paiement et la ou les dates d'échéance associées sont indiqués dans le Calendrier de paiement envoyé par Scalapay au Client avec la Confirmation de la Demande et ils sont disponibles à tout moment pour le Client dans son Compte Scalapay. Le Client reconnaît que le Calendrier de paiement peut varier en cas de facturation des coûts mentionnés à l'article 7 des Conditions générales.
- 5.5. Le Client peut, à tout moment, rembourser sa dette restante en avance pour un ou plusieurs achats effectués par l'intermédiaire du Service ou anticiper la date de paiement d'un versement échelonné, prévu dans le Calendrier de paiement, directement à partir de son Compte Scalapay. Tout paiement anticipé est gratuit.
- 5.6. Le Client a la responsabilité exclusive de s'assurer que son Mode de paiement dispose des fonds suffisants. Le Client s'engage à informer rapidement Scalapay de tout remplacement ou changement de son Mode de paiement et de ses données. En cas de dysfonctionnement du Mode de paiement, le Client est tenu de contacter immédiatement Scalapay en proposant une autre méthode de paiement et en fournissant à Scalapay toutes les données nécessaires. Il est entendu que tout dysfonctionnement du Mode de paiement est exclusivement imputable au Client, qui sera dans tous les cas tenu de payer le montant dû aux échéances respectives, sauf accord contraire écrit entre les Parties.
- 5.7. Le Client est tenu d'effectuer les paiements prévus dans le Calendrier de paiement aux échéances indiquées dans ledit Calendrier, sans exception, même en cas de litiges, réclamations ou plaintes à l'encontre de Scalapay ou du Vendeur.
- 5.8. Le Client ne peut pas utiliser le Service pour acheter des Produits interdits.
- 5.9. Le Client reconnaît que Incremento SPV, en tant que cessionnaire de toutes les créances découlant des achats effectués par le biais du Service, peut à son tour céder à des tiers, en tout ou en partie, les créances dues par le Client ainsi que les droits accessoires concernés.

6. Gratuité du Service

- 6.1. Le Client a le droit d'utiliser le Service gratuitement, sans qu'aucune commission ou aucun intérêt et/ou autre frais ne lui soient facturés, à l'exception des pénalités prévues à l'article 7 en cas de non-paiement ou de retard de paiement des versements prévus dans le Calendrier de paiement.
- 6.2. Scalapay se réserve le droit de facturer ses services conformément à l'article 12 du Contrat.

7. Pénalités de retard

7.1. En cas de non-respect du Calendrier de paiement par le Client, Scalapay est en droit de réclamer une commission, à titre de pénalité, pour chaque versement qui n'a pas été payé à la date prévue; les commissions sont dues aux coûts que Scalapay devra supporter en raison du défaut ou du retard de paiement du versement à la date d'échéance prévue par le Calendrier de paiement.

Les commissions sont calculées comme suit:

- jusqu'à 6,00 € si le paiement échelonné n'est pas effectué dans les 24 heures suivant la date d'échéance prévue par le Calendrier de paiement;
- jusqu'à 6,00 € supplémentaires si le paiement échelonné n'est pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance du Calendrier de paiement.

En tout cas, le total des commissions facturés pour chaque Achat différé ne peut excéder 15 % du Coût total du Produit ou le montant maximum autorisé par la loi applicable, le plus bas des deux étant retenu, et peut être arrondi à la deuxième décimale (par exemple, une commission de 1,529 € sera arrondie à 1,53 €). Par conséquent, à titre d'exemple, si le Coût total du Produit est de 25 €, le montant maximum qui peut être facturé à titre de pénalité ne peut pas excéder 3,75 € (15 % de 25 €).

Si le Client n'effectue pas les paiements dus, il pourrait ne plus être en mesure d'utiliser le Service dans l'avenir.

7.2. Si le Client souhaite reporter un versement dans le cadre du Calendrier de paiement, il/elle peut reporter la date d'échéance du versement sur le compte Scalapay selon les options disponibles dans la section appropriée du compte Scalapay (ci-après, le "**Report de Versement**"). En cas de Report de Versement, une commission sera prélevée dans les limites prévues à l'article 7.1 et, par conséquent, le Client reconnaît et autorise le débit de ce montant, qui sera indiqué au moment du Report de Versement.

7.3. En cas de pénalités imposées à tort, Scalapay remboursera les pénalités facturées en les recréditant.

7.4. SCALAPAY se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture du Service de SCALAPAY au Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après communication au Client, après communication au Client. Le défaut de paiement après les deux relances prévues à l'article 7.1 entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que SCALAPAY serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

7.5. En cas de non-paiement ou de retard de paiement, Scalapay peut, au nom d'Incremento SPV, engager ses propres avocats ou agences spécialisées pour recouvrer le crédit. Le Client sera responsable de tous les coûts, dépenses ou frais encourus par Scalapay et/ou Incremento SPV, d'autres cessionnaires du crédit et/ou leurs agents, pour le recouvrement du montant dû, y compris les frais juridiques, les dépenses administratives et les frais engagés auprès d'agences de recouvrement de créances.

8. Retraits, retours et remboursements de la Commande

8.1. Si le Client a l'intention d'effectuer un Retrait ou un Retour avant la Date limite de retour, conformément à la loi ou au contrat conclu avec le Vendeur en lien avec un Produit acheté par

l'intermédiaire du Service, le Client doit en informer le Vendeur et Scalapay en conséquence.

- 8.2. Jusqu'à ce que le Vendeur confirme la validité du Retrait ou du Retour, le Client ne peut pas suspendre ou révoquer les versements prévus dans le Calendrier de paiement ni aucune autre obligation en vertu du présent Contrat.
- 8.3. Si le Retrait ou le Retour est confirmé par le Vendeur, Scalapay, pour le compte d'Incremento SPV, selon que le remboursement est partiel ou total, suspendra, modifiera ou annulera le Calendrier de paiement et, si nécessaire, recrédira le Client avec les montants partiels ou totaux précédemment facturés sur le Mode de paiement utilisé pour l'achat, à condition que le Retrait ou le Retour ait été effectué avant la Date limite de retour.
- 8.4. En cas de Retrait ou de Retour effectué après la Date limite de retour, Scalapay, Incremento SPV et leurs cessionnaires ou successeurs sont libérés de toute obligation de remboursement et/ou de toute autre activité. Le Client devra demander tout remboursement directement et exclusivement au Vendeur.

9. Durée, retrait et résiliation du Contrat Scalapay

- 9.1. Le présent Contrat est valable jusqu'à la fin du Calendrier de paiement, sans préjudice des obligations de paiement et de l'exécution de toute autre obligation qui y sont prévues.
- 9.2. Le Client peut, à tout moment, sans avoir à fournir de justification et sans frais, se retirer du présent Contrat. Le droit de rétractation du présent Contrat peut être exercé en ligne par simple courriel adressé à support@scalapay.com ou par courrier postal adressé au siège social de SCALAPAY ou par tout autre moyen de déclaration non équivoque, exprimant la volonté de se rétracter. Si les paiements dus en vertu du présent Contrat sont toujours en attente à la date de réception par Scalapay de l'avis de retrait, Scalapay suspendra dans tous les cas l'utilisation du Compte Scalapay, se réservant le droit de fermer définitivement le Compte Scalapay uniquement après le paiement intégral du montant dû et de toutes les dettes découlant du Contrat.
- 9.3. Scalapay se réserve le droit de suspendre le Contrat ou de se retirer du Contrat, et de fermer le Compte Scalapay à tout moment et avec effet immédiat après communication au Client en cas de :
 - violation, par le Client, d'une ou plusieurs des obligations prévues dans le présent Contrat. Dans ce cas, Scalapay clôturera immédiatement le Compte Scalapay.
 - réalisation de l'une des conditions énoncées à l'article 4.2 ou en raison d'un cas de force majeure (tel que, notamment, des grèves, des guerres, des pandémies, des cyberattaques ou des interruptions des systèmes informatiques pour des raisons non imputables à Scalapay).
- 9.4. Scalapay peut également résilier le Contrat à tout moment, à sa seule discrétion et sans fournir de raisons, en envoyant au Client un préavis écrit de 30 (trente) jours.
- 9.5. Il est entendu qu'en cas de retrait ou de résiliation, le Client sera tenu de payer immédiatement à Incremento SPV ou à ses cessionnaires tout montant encore dû en vertu du présent Contrat.

10. Communications

- 10.1. Scalapay peut envoyer toutes les communications en vertu du présent Contrat au numéro de téléphone, à l'adresse physique ou à l'adresse électronique indiqués par le Client au moment de l'Inscription ou aux coordonnées modifiées ultérieurement.

- 10.2. Le Client doit envoyer toutes les communications en vertu du présent Contrat à l'adresse e-mail suivante : support@scalapay.com.
- 10.3. Le Client s'engage à conserver une adresse e-mail valide et un numéro de téléphone actif et à communiquer rapidement tout changement afin de permettre les communications liées au Contrat. Si le Client n'informe pas rapidement Scalapay du changement de ses coordonnées, les communications seront réputées avoir été reçues par le Client, même si elles sont retournées à l'expéditeur ou dans le cas d'une indisponibilité.

11. **Traitement des données personnelles**

- 11.1. Le Client s'engage à s'assurer que les données personnelles et les données de Mode de paiement fournies sont véridiques, correctes, à jour et aussi précises que possible. En cas de modification des données, le Client s'engage à mettre rapidement à jour son Compte Scalapay en modifiant les données existantes et/ou en saisissant les nouvelles données. À la demande de Scalapay ou de ses représentants, le Client s'engage à fournir immédiatement une copie de sa carte d'identité.
- 11.2. Le traitement des données personnelles du Client est effectué conformément au RGPD (Règlement (UE) 2016/679) et à la législation interne actuelle sur la protection des données personnelles. La politique de confidentialité est disponible à l'adresse suivante : <https://www.scalapay.com/en/privacy>. La politique de confidentialité de Incremento est disponible à l'Annexe I du Contrat.

12. **Modifications du Contrat**

- 12.1. Scalapay peut modifier toute disposition du présent Contrat à tout moment, y compris le droit de révocation ou de modification des conditions en vigueur, en envoyant au Client un préavis écrit de 60 (soixante) jours. Les modifications peuvent être portées à l'attention du Client par le biais d'un courrier envoyé à l'adresse e-mail indiquée par le Client ou en mettant à jour les Conditions générales disponibles sur le Site Web de Scalapay ou dans le Compte Scalapay.
- 12.2. En cas de changements défavorables pour le Client, celui-ci a le droit de se retirer du Contrat dans les 30 (trente) jours, sans pénalité aucune.

13. **Cession du Contrat**

- 13.1. Le Client ne peut pas céder le Contrat ou déléguer la signature du Contrat à des tiers, sous quelque forme que ce soit, ni céder le droit découlant du Contrat à des tiers sans le consentement écrit préalable de Scalapay.
- 13.2. Scalapay peut déléguer la signature du Contrat, en tout ou en partie, à des filiales, des sociétés mères ou des sociétés affiliées et/ou à tout tiers. Scalapay peut également céder le Contrat à toute filiale, société mère ou société affiliée et/ou à tout tiers, sous réserve d'un préavis écrit au Client, sans préjudice du droit exclusif d'Incremento SPV de céder à des tiers, en tout ou en partie, le crédit acquis.

14. **Réclamations**

- 14.1. Toute réclamation que le Client peut présenter en lien avec le Service et la Plateforme Scalapay

doit être envoyée à Scalapay à l'adresse e-mail support@scalapay.com dans les 15 (quinze) jours suivant la découverte du motif de la réclamation.

- 14.2. Scalapay s'engage à répondre au Client dans les 30 (trente) jours suivant la réception de la réclamation, en précisant, alternativement :
- (a) l'acceptation de la réclamation et les actions consécutives qui seront mises en œuvre par Scalapay ;
 - (b) le rejet de la réclamation avec l'explication des raisons du rejet ;
 - (c) la nécessité de recevoir des informations et/ou des documents supplémentaires de la part du Client pour évaluer le bien-fondé de la réclamation. Dans ce dernier cas, la période de 30 (trente) jours pour la réponse finale de Scalapay débutera à compter de la date de réception de tous les documents et/ou informations demandés.

15. **Droit applicable**

- 15.1. Le Contrat, les Conditions générales et les droits et obligations des Parties aux présentes seront régis et interprétés conformément aux lois d'Italie. Si le Client est un consommateur, il a le droit de se fonder sur la protection des dispositions obligatoires du droit applicable dans l'État de sa résidence habituelle.
- 15.2. Tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à la signature du présent Contrat, relève de la compétence exclusive du Tribunal de Milan, sans préjudice de la compétence du tribunal de résidence du Client, dans le cas où ce dernier est déclaré compétent pour le consommateur.
- 15.3. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la consommation, art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.
- 15.4. En cas de litige, le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, conformément aux dispositions des articles L612-1 et suivants du Code de la consommation. Comme préalable à la médiation, le Client doit d'abord formuler une réclamation écrite. Cette réclamation écrite peut être adressée à support@scalapay.com. Si la réclamation reste sans réponse dans un délai de quinze (15) jours ou après avoir reçu une réponse non satisfaisante à la réclamation, le Client peut s'adresser au " Centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice " à l'adresse suivante 14 rue saint Jean 75017 Paris - cm2c@cm2c.net - <https://cm2c.net/>.

Annexe I

Incremento SPV S.r.l. – Politique de confidentialité

Incremento SPV S.r.l., une société à responsabilité limitée à associé unique, constitué conformément à la loi du 30 avril 1999, n° 130 (la « **Loi sur la Titrisation** »), dont le siège social est Via San Prospero 4, 20121, Milan, numéro d'identifiant fiscal, numéro de T.V.A. et numéro d'inscription au Registre des Sociétés de Milan – Monza – Brianza – Lodi 11542100968, en qualité de responsable du traitement, respecte votre vie privée et s'engage à protéger vos données personnelles.

La présente politique de confidentialité (ci-après «Politique ») présente les motifs, les modalités de collecte et de gestion des données personnelles relatives aux traitements des données effectués par Incremento SPV S.r.l. et la manière dont nous en assurons la protection.

Incremento SPV S.r.l. engage à traiter vos données conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (R. UE 2016/679) mieux connu comme « **RGPD** » et à toute autre loi applicable en matière de protection de la vie privée. En particulier, les traitements des données personnelles effectués par SPV respecteront les principes de légalité, correction, transparence, limitation des finalités et de conservation, minimisation des données, exactitude, intégrité et confidentialité.

1. OBJET DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente politique est rédigée conformément aux articles 13 et 14 du RGPD et a pour objet de vous informer sur la manière dont Incremento SPV S.r.l. traite vos données personnelles, recueillies suite à une opération de titrisation de créances conformément à la loi sur la Titrisation. En particulier, nous avons acquis une créance qui résulte du contrat (le « **Contrat** ») que vous (le « **Consommateur** ») avez stipulé avec un entrepreneur actif dans le secteur de la vente ou de la fourniture de produits et services (ci-après «**Marchand** ») via l'infrastructure informatique Scalapay, en choisissant l'option de paiement échelonné en versements mensuels consécutifs.

Il est important que vous lisiez la présente Politique, avec toute autre politique que nous sommes susceptibles de fournir pour compléter, actualiser ou approfondir les informations concernant la collecte et le traitement de vos données personnelles. Nous coordonnerons ces politiques afin de présenter à tout moment les conditions appliquées au traitement de vos données personnelles de la manière la plus transparente et facilement accessible.

2. RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES (DATA CONTROLLER)

Incremento SPV S.r.l. (ci-après aussi « **Incremento**») agit en qualité de responsable du traitement et est responsable de vos données personnelles. Il est possible de s'adresser au responsable du traitement pour obtenir des informations concernant le traitement des données personnelles et pour exercer les droits que le RGPD reconnaît à la personne concernée, à l'adresse électronique incrementospv@legalmail.it.

3. QUELLES DONNÉES PERSONNELLES RECUEILLONS-NOUS ?

Le présent paragraphe décrit les catégories de données personnelles que nous traitons : Dans le paragraphe 4 nous exposerons les finalités pour lesquelles nous traitons les données personnelles.

Données des consommateurs	Données des salariés/responsable effectif/ représentant légal des Marchands
État civil	État civil
Données financières	Carte d'identité/numéro d'identifiant fiscal
Données de paiement	
Données relatives aux achats	

4. QUELLES SONT LES FINALITÉS DE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous limitons la quantité et la qualité des données personnelles recueillies à ce qui est nécessaire pour la finalité en vue de laquelle elles sont collectées, comme décrit dans le tableau ci-dessous. Nous limitons, protégeons et contrôlons toutes nos ressources informatiques contre l'accès non-autorisé, les dommages, la perte ou la destruction, aussi bien physique qu'électronique. Nous conservons les données personnelles uniquement pendant la durée indiquée ci-dessous, pour répondre à vos demandes, ou plus longtemps si cela est requis par la loi. Si nous conservons vos données personnelles pour des finalités historiques ou statistiques, nous nous assurons que les données personnelles ne puissent pas être ultérieurement utilisées. Tant qu'elles sont en notre possession, nous nous efforçons, avec votre aide, de maintenir l'exactitude de vos données personnelles.

Nous ne traitons les données personnelles que pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour faciliter la compréhension des finalités, des bases légales et des conditions dans lesquelles nous traitons les données, nous indiquons dans le tableau ci-dessous les catégories de données personnelles traitées, les finalités du traitement, la « base légale » qui autorise chaque traitement et confère à celui-ci la légalité ainsi que la durée pendant laquelle Scalapay conservera vos données personnelles :

Catégories de données	Finalités du traitement	Base légale
Informations d'état civil, financières et de paiement (quatre derniers chiffres et date d'échéance de la méthode de paiement) des Consommateurs	Gestion des encaissements et des paiements	Contrat

Détails de contact du titulaire effectif/ des représentants et salariés des Marchands	Exécution du contrat stipulé avec le Marchand	Contrat
Informations d'état civil du Consommateur, données relatives aux achats, méthode de paiement	Activités pour fournir une réponse à d'éventuelles contestations des Consommateurs	Contrat
Données relatives à l'état civil et données de contact, carte d'identité, numéro d'identifiant fiscal du titulaire effectif /représentant légal des Marchands.	Collecte des données et des documents relatifs aux Marchands afin de déterminer le titulaire effectif et représentant légal et pour effectuer les vérifications requises par la réglementation anti-blanchiment.	Dispositions légales

Incremento vous informe également que pour les finalités ci-dessus vos données personnelles seront traitées au moyen d'instruments informatiques, télématiques et manuels, dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité édictées par la loi.

5. SI VOUS NE FOURNISSEZ PAS VOS DONNÉES PERSONNELLES

Si vous êtes un Marchand, dans certains cas nous avons besoin de recueillir des données personnelles en vertu de la loi ou sur la base des termes d'un contrat que nous avons conclu avec vous ou que nous essayons de stipuler avec vous (par exemple pour permettre de vous fournir des biens ou des services). Dans ces cas, le fait de ne pas fournir des données personnelles pourra empêcher Incremento de vous fournir ses propres services.

6. AVEC QUI POUVONS-NOUS PARTAGER VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles ne feront pas l'objet de diffusion. Dans le cadre de l'organisation d'Incremento, les données pourront être traitées par les personnes en charge des services compétents pour effectuer les activités individuelles de traitement.

En outre, nous pourrions partager vos données personnelles avec les catégories de destinataires énumérés ci-après, pour les finalités ci-après indiquées, dans le respect des principes de minimisation et de limitation des finalités, en mettant en place les mesures de sécurité adaptées. Ces personnes auront accès aux données personnelles nécessaires pour effectuer ces fonctions (et ne pourront les utiliser pour des finalités différentes)

et seront tenus de traiter les données conformément à la loi applicable. Nous adopterons toutes les mesures raisonnables contractuelles, légales, techniques et d'organisation pour garantir que vos données personnelles sont traitées avec un niveau de protection adéquat. En particulier, les catégories de personnes auxquelles nous communiquerons les données, en raison et dans la limite des finalités poursuivies sont :

- Fournisseurs de plateformes électroniques ; Incremento peut partager vos données personnelles avec des sociétés autorisées à traiter les données personnelles en vertu d'actes de nomination exprès en qualité de sous-traitant du traitement.

7. PENDANT COMBIEN DE TEMPS UTILISERONS-NOUS VOS DONNÉES ?

Nous conserverons vos données personnelles uniquement pendant la durée nécessaire pour répondre aux finalités pour lesquelles nous les avons recueillies, y compris le but de nous conformer à d'éventuelles conditions ou obligations légales, comptables ou obligations de signalement. Pour déterminer la durée de conservation appropriée pour les données personnelles nous prenons en considération la nature et le caractère sensible des données personnelles, le risque potentiel de dommages résultant de l'utilisation ou de la divulgation non-autorisée des données personnelles, les finalités pour lesquelles nous traitons les données personnelles et si nous pouvons parvenir à ces finalités par d'autres moyens et les conditions légales applicables.

8. COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Nous limitons la quantité de données, en ne recueillant que celles qui sont nécessaires pour la finalité et pour la durée nécessaire à l'atteindre. Nous limitons, protégeons et contrôlons toutes nos sources d'information pour éviter l'accès; les dommages, la perte ou la destruction, aussi bien physique qu'électronique, ainsi que l'accès non-autorisé, aussi bien physique qu'électronique.

9. VOS DROITS

Nous vous rappelons que vous pourrez exercer vos droits relatifs aux données personnelles édictés par la loi sur la protection des données. Vous trouverez ci-après une brève description de ces droits :

9.1. Droit d'être informé

Toutes les personnes physiques ont le droit d'être informées de la collecte et de l'utilisation de leurs données personnelles. Il s'agit d'une condition essentielle de transparence édictée par le RGPD. La présente Politique répond à cette condition.

9.2. Droit de demander l'accès aux données personnelles

Plus connu comme « demande d'accès », il permet d'obtenir une copie de vos données personnelles en notre possession et de vérifier qu'elles sont traitées de manière correcte.

9.3. Droit de demander la rectification des données personnelles

Il vous permet de corriger d'éventuelles données incomplètes ou imprécises en notre possession ; toutefois nous pourrions avoir besoin de vérifier l'exactitude des nouvelles données fournies.

9.4. Droit de demander la suppression des données personnelles

Il vous permet de demander que vos données personnelles soient retirées et effacées lorsqu'il n'y a plus de raisons valables pour continuer à les traiter. Il est possible d'obtenir la suppression de vos données personnelles dans les cas prévus par l'art. 17 RGPD. Nous vous informons toutefois que dans certains cas nous pourrions ne pas donner satisfaction à votre demande de suppression pour des raisons légales spécifiques (par exemple si cela est nécessaire pour vous permettre de vous conformer à une obligation légale ou pour constater, exercer ou défendre un droit en justice) qui vous seront communiquées au moment de votre demande.

9.5. Droit de vous opposer au traitement des données personnelles :

Dans les termes prévus par l'art. 21 RGPD, vous pourrez vous opposer au traitement de vos données dans les cas où nous, ou une tierce personne, devons nous fier à l'intérêt légitime et si vous deviez considérer que ce traitement porte d'une quelconque manière atteinte à vos droits et libertés fondamentaux.

9.6. Doit de demander la limitation du traitement des données personnelles :

Il est possible d'obtenir la suspension du traitement de vos données personnelles dans les cas prévus par l'art. 18 RGPD.

9.7. Droit de demander que les données personnelles vous soient transférées ou qu'elles soient transférées à un tiers

Nous vous remettons à vous ou à la personne que vous aurez désignée, vos données personnelles, sous un format structuré, d'usage commun et lisible par un dispositif automatique, dans les conditions prévues par l'art. 20 RGPD. Nous vous rappelons que ce droit s'applique seulement aux informations traitées par des moyens automatisés et pour des traitements qui ont lieu sur la base du consentement ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat stipulé avec vous.

10. CONTACTS

Pour exercer vos droits ou pour demander des informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse incrementospv@legalmail.it et nous ferons de notre mieux pour vous aider.

Nous espérons pouvoir satisfaire vos demandes concernant le traitement de vos données personnelles. Quoi qu'il en soit, nous vous rappelons que vous avez toujours le droit de présenter un recours devant l'Autorità Garante per la Protezione dei Dati Personali, dont le siège est Piazza Venezia 11, Rome, à l'adresse électronique: protocollo@gpdp.it